

# FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF-SCF/TFC.9/9

25 octobre 2012

---

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF

Istanbul (Turquie)

2 novembre 2012

Point 6 de l'ordre du jour

## **RAPPORT SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES DES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES**

## DECISION PROPOSEE

Après avoir discuté du document CTF-SCF/TFC.9/9, *Enterprise Risk Management Framework Report for the Climate Investment Funds*, la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF :

- a) fait sien le Cadre de gestion des risques proposé en page 12 du document ;
- b) convient de l'établissement d'un groupe de travail, constitué comme indiqué ci-après, chargé de superviser l'élaboration et l'application du Cadre de gestion des risques. Tous les membres du groupe de travail sont compétents au regard des questions financières, stratégiques et opérationnelles liées aux CIF :
  - i. [Nom du premier membre du Comité représentant un pays bénéficiaire admissible] ;
  - ii. [Nom du second membre du Comité représentant un pays bénéficiaire admissible] ;
  - iii. [Nom du premier membre du Comité représentant un pays donateur] ;
  - iv. [Nom du second membre du Comité représentant un pays donateur] ;
  - v. Représentant de l'Administrateur ;
  - vi. Représentant de l'Unité administrative des CIF ;
  - vii. Représentant d'une BMD finançant des projets dans le secteur public [sélectionné par les BMD] ; et,
  - viii. Représentant d'une BMD finançant des projets dans le secteur privé [sélectionné par les BMD].
- c) décide que le groupe de travail sera présidé par un représentant de l'Administrateur, appuyé par un responsable de la gestion des risques qui sera recruté au sein de l'Unité administrative des CIF (voir l'alinéa f) ci-après). En tant que de besoin, l'Administrateur et l'Unité administrative des CIF recruteront des experts pour conseiller le groupe de travail.
- d) demande au groupe de travail d'entreprendre en priorité les tâches suivantes :
  - i. définir le contexte du Cadre de gestion des risques, en déterminant notamment cinq à sept types de risque prioritaires pour les CIF ;
  - ii. formuler un programme de communication ;

- iii. définir un cadre de référence du risque, y compris les événements d'importance critique, les risques potentiels, l'évaluation de ces risques, et les stratégies de riposte ; et,
- iv. arrêter un processus de suivi et d'établissement de rapports.
- e) Demande en outre au groupe de travail de lui faire rapport à sa réunion conjointe de novembre 2013, et de formuler des recommandations à son intention quant à l'évolution des responsabilités et de la mission du groupe ;
- f) décide que l'Unité administrative des CIF recrutera en son sein un responsable de la gestion des risques qui sera chargé d'appuyer le groupe de travail et de superviser l'application du Cadre de gestion des risques des CIF ;
- g) demande à l'Administrateur d'acheter un logiciel de gestion des risques pour favoriser, en temps utile, l'application d'un solide programme de gestion des risques pour les CIF ; et,
- h) demande à l'Unité administrative des CIF et à l'Administrateur de préparer un budget en vue de la mise en œuvre de la décision ci-dessus, et de le diffuser aux membres du Comité du CTF et du SCF pour approbation par courrier.